

2G-IMMO-ST JEAN SAS
Société par action simplifiées au capital de 8 000 EUROS
RCS ORLEANS B 752 415 364
36, rue de Bagneaux (Z.I. CH. BEAUHAIRE NORD)
B.P. 121 - 45143 St - Jean de la Ruelle Cedex

L'an 2024 ...le. 15 OCTOBREa. 11. 00.....heures.
Au siège de la société 36 rue de BAGNEAUX 45140 ST JEAN DE LA RUELLE

Les actionnaires de la société ...2G-IMMO-ST JEAN SA.S.....
Société par actions simplifiées au capital de 4 000 euros divisé en ...100...actions
De 80 Euros, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. GERMOND ALAIN en sa qualité de Président. M GERMOND PHILIPPE Président de 5G. titulaire et représentant du plus grand nombre d'actions, accepte les fonctions, de scrutateur et de secrétaire.
Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 100 actions, sur les 100 actions ayant droit de vote, soit plus du tiers des actions composants le capital

Donc que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée extraordinaire est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Nomination de Mr THOMAS GERMOND au poste de président
- Prise d'acte du non renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suppression des commissaires aux comptes
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- 1° Les copies des lettres ou mail adressées aux titulaires d'actions nominatives
- 2° La feuille de présence revêtue de la signature des membres du bureau ;
- 3° Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance
- 4° Un exemplaire des statuts de la société

Le président déclare que tous les documents devant, d'après la législation des sociétés commerciales, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur ; l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1 ere RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer pour une durée indéterminée Mr GERMOND THOMAS demeurant 5 Rue de TALCY 45000 ORLEANS aux fonctions de président de la société en remplacement de GERMOND ALAIN .Mr GERMOND THOMAS déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations , incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions .Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre Société

La résolution est adoptée à **l'unanimité**

2ieme RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit

La résolution est adoptée à **l'unanimité**

3ieme RESOLUTION

La collectivité des associés prend acte que les mandats de la société AUDIT VAL DE LOIRE CONSEIL Commissaire aux comptes titulaire et de Madame Fabienne PRIEUR – NICOL Commissaire aux comptes suppléant , sont arrivés à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 26.06.2019 sur les comptes clos au 31 Décembre 2018 , et constate que la société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation de Commissaire aux comptes décide de ne pas procéder à leur renouvellement et de les supprimer purement et simplement

La résolution est adoptée à **l'unanimité**

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Le Président

Le Scrutateur,

Le Secrétaire

